

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 10 avril 2017 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Monsieur DJEDDOU Rabah
Monsieur MOURON Pierre
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Madame REGNIAUD Françoise à Monsieur LANDRE Christian
Madame SARANDAO Gilda à Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Madame CANTIER Nadège à Monsieur PIGEAU Philippe
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur MICHELOT Bernard

En préambule à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire signale que l'acte d'achat du cabinet médical a été signé devant notaire le 31 mars 2017 (étude Maître Vincent BIZOLLON à Montcenis). Il indique, par ailleurs, que la Ville de Torcy est inscrite dans le dispositif départemental «installeunmedecin.com »

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2017-047 : Révision annuelle du loyer de l'agence postale de Torcy
- N° D/2017-048 : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire Champ Cordet – Bilan financier de la tranche ferme de travaux – Avenants N° I
Attributaires :

- Lot N°2 – Rénovation – Maçonnerie

SAS LASSOT BATIMENT – Les Communaux – 03130 SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE

- Montant marché de base : 61.831,80 € H.T.
 - Prestations en moins : /
 - Prestations en plus : 2 regards de visite intérieur
- Incidence financière de la proposition d'avenant : + 5 24,00 € H.T.
Le montant du marché de l'entreprise est porté à **62 355,80 € H.T.**

- Lot N°5 – Étanchéité

SARL SECOBAT – 7, Rue Champeau – 21850 SAINT APOLLINAIRE

- Montant marché de base : 111.172,60 € H.T.
 - Prestations en moins : Changement des lanterneaux
 - Prestations en plus : Adaptation lanterneaux et caniveau
- Incidence financière de la proposition d'avenant : - 2.798,40 € H.T.
Le montant du marché de l'entreprise est ramené à **108.374,20 € H.T.**

- Lot N°6 – Menuiseries extérieures aluminium

ENTREPRISE ROLLET – Rue Pasquis – 03100 MONTLUCON

- Montant marché de base : 122 338,65€ H.T.
 - Prestations en moins : Clôture sur installation de chantier
Diminution clôture à adapter (70-60=10m)
Diminution clôture barreaudée (79-25=54)
Suppression d'un portillon
 - Prestations en plus : Gâche électrique portillon av de l'Europe
Ajout d'un portail
Ajout profils anti pince-doigt sur deux portes
Modification BSO cuisine
Film granité sur fenêtre vestiaire
- Incidence financière de la proposition d'avenant : - 15.550,04 € H.T.
Le montant du marché de l'entreprise est ramené à **106.788,61 € H.T.**

- Lot N°7 – Menuiseries intérieures bois

ENTREPRISE SARRAZIN – 10, Rue de la Centaine – 71380 SAINT MARCEL

- Montant marché de base : 63.479,34 € H.T.
- Prestations en moins : Portes CF IH remplacées par CF I/2 H
Suppression révision placards
Suppression cimaises
Suppression portes placard vaisselle (doublon)
Suppression étagères vaisselle (doublon)
Suppression 20 plaques de portes
Suppression 4 protections portes inox
Suppression portes placard maternelles
- Prestations en plus : Placards salle info et périscolaire
Meubles point d'eau
Porte local CE
Plinthe inox vestiaire
Placard maternelle en panneaux stratifiés

Baguettes d'angle en hêtre

Plinthes salle à manger

Incidence financière de la proposition d'avenant : + 6.335,24 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est porté à **69.814,58 € H.T.**

- Lot N°8 – Plâtrerie – Peinture

ENTREPRISE SMPP – ZI Henri-Paul – 71210 MONTCHANIN

- Montant marché de base : 58.321,98 € H.T.

- Prestations en moins : /

- Prestations en plus : Enduit remplacé par placoplâtre sous les fenêtres

Incidence financière de la proposition d'avenant : + 838,25 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est porté à **59.160,23 € H.T.**

- Lot N°10 – Carrelages – Faïences

ENTREPRISE A.M ALVES – 12 Bis, Rue Pasteur – 71670 LE BREUIL

- Montant marché de base : 32.432,30 € H.T.

- Prestations en moins : Suppression Assour (inutile) 3,50 € x 46 m²

Suppression Soukaro (inutile) 17,00 € x 30 m²

- Prestations en plus : /

Incidence financière de la proposition d'avenant : - 671,00 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est ramené à **31.761,30 € H.T.**

- Lot N°12 – Plafonds suspendus

SOCIETE ISOPLAC – 13, Rue Docteur Maurice Quignard – 21000 DIJON

- Montant marché de base : 6.219,20 € H.T.

- Prestations en moins : /

- Prestations en plus : Habillage puits de lumière

Incidence financière de la proposition d'avenant : + 1.800 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est porté à **8.019,20 € H.T.**

- Lot N°14 – Plomberie sanitaire

ENTREPRISE MOREAU – 26, Rue Saint Martin des Champs – 71100 CHALON SUR SAONE

- Montant marché de base : 148.133,40 € H.T.

- Prestations en moins :

Suppression siphon de sol (doublon)

Suppression caniveau de sol (doublon)

Suppression miroir 2 (doublon)

Suppression distributeurs de savon

- Prestations en plus :

Vasques fontaines

Consoles radiateurs

Changement radiateurs non réutilisables

Habillage hotte

Modification ballon tampon

Incidence financière de la proposition d'avenant : - 1241,46 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est ramené à **146.891,94 € H.T.**

- Lot N°15 – Électricité

ENTREPRISE LOREAU ELECTRICITE – 42, Rue de Decize – 71200 LE CREUSOT

- Montant marché de base : 59.881,00€H.T.

- Prestations en moins : /

- Prestations en plus : Interphone avenue de l'Europe

Asservissement porte DAS cuisine

Incidence financière de la proposition d'avenant : + 1.564,00 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est porté à **61.445 € H.T.**

- Lot N°16 – Équipement de cuisine

ENTREPRISE CUNY PROFESSIONNEL – 223, Boulevard du 8 Mai 1945– 01000 BOURG EN BRESSE

- Montant marché de base : 24.680,00 € H.T.

- Prestations en moins : Suppression fontaine à eau

Suppression siphons vestiaire, hall, réserve

- Prestations en plus : Modification armoire entrée avec bureau

Incidence financière de la proposition d'avenant : - 240,00 € H.T.

Le montant du marché de l'entreprise est ramené à **24.440,00 € H.T.**

Ensuite, après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

AJOUTE, à l'unanimité, aux règles définies pour la répartition de l'enveloppe annuelle des crédits « séjours et sorties scolaires » dédiée aux écoles de Torcy le principe suivant : « en cas de crédits non consommés par rapport à l'enveloppe répartie entre écoles, la municipalité accepte d'examiner au-delà du 15 janvier N+1 et jusqu'au 1^{er} juin N+1 de nouvelles demandes de sorties scolaires dont le financement pourra s'inscrire **sans dépassement dans les crédits disponibles restant** »,

DIT que cet amendement est d'application immédiate.

DECIDE, à l'unanimité :

- d'affecter, ainsi qu'il est détaillé ci-après, le résultat de fonctionnement figurant au compte administratif 2016 du budget principal :

I – FONCTIONNEMENT

1 – Résultat (2015) reporté	+	632 301,86 €
2 – Résultat de l'exercice 2016	+	288 731,79 €
3 – Situation nette au 31/12/2016	+	921 033,65 €

II – INVESTISSEMENT

4 – Résultat (2015) reporté	+	624 764,16 €
5 – Résultat de l'exercice 2016	-	398 946,48 €
6 – Situation nette au 31/12/2016	+	225 817,68 €
7 – Restes à réaliser Dépenses 2016	-	75 976,82 €
8 – Restes à réaliser Recettes 2016	+	238 244,00 €
9 – Solde des restes à réaliser 2016	+	162 267,18 €
10 – Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	+	388 084,86 €

RESULTAT CUMULE : + 1 309 118,51 €

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

11 – Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	/	
12 – Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	+	300 000,00 €
13 – Total du titre au compte 1068 (lignes 11 et 12)	+	300 000,00 €
14 – Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (ligne 3 moins ligne 13)	+	621 033,65 €
	(+)	921 033,65 €

Le report à la ligne 001 de la section d'investissement du budget primitif 2017 sera de + 225 817,68 €.

DECIDE, à l'unanimité, pour 2017 de maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes locales inchangés par rapport à 2016 ;

FIXE les taux d'impôts 2017 ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation : 15,45%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,88%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,42%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier à l'administration fiscale la présente délibération, accompagnée de l'état 1259 rempli sur cette base.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le **Budget Primitif 2017 du budget principal** qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **4.486.000 €** en fonctionnement et à **3.003.000 €** en investissement, tel qu'il l'a été examiné :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, avec les « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le **Budget Primitif 2017 du budget annexe « Développement résidentiel du Bourg – Domaine des Bourbons »** qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **492.620 €** en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'il a été exposé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le **Budget Primitif 2017 du budget annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre ville »** qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **1.331.000 €** en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'il a été exposé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le **Budget Primitif 2017 du budget annexe « Cabinet médical »** qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **13.200 €** en fonctionnement, ainsi qu'il a été exposé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Monique LATTARD, Conseillère Municipale de la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne » demande si le magasin-école de l'enseigne LIDL va se construire sur Torcy. Monsieur le Maire répond que le garage du Vieux Saule a été démoli en vue de son implantation à la « Grange des Champs ». Il ajoute que le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau prévoit de délibérer prochainement sur l'adoption d'une « charte de bonne conduite » entre les communes du secteur pour l'accueil d'enseignes commerciales. Cette charte assujettit l'enseigne qui part à l'obligation de retrouver un repreneur.
- M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » interroge sur la possibilité d'obtenir une campagne de peinture de passages protégés de la part de la Communauté Urbaine, depuis la boulangerie Marie Blachère pour aller jusqu'à Géant Casino.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Fait à TORCY, le 23 mai 2017

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,